

Allouagne, le 21 juin 2018

## Objet : Inscription à la cantine

Chers parents,

L'année scolaire se termine et il nous faut déjà penser à la rentrée prochaine, aussi, afin d'actualiser nos données et de vous rappeler le fonctionnement de la cantine, je vous joins :

- la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2018-2019.
- des exemplaires de tickets occasionnels.
- le règlement intérieur du restaurant scolaire, à lire attentivement avec votre enfant.

### La fiche d'inscription :

Vous devez la remplir, **même si votre enfant était déjà inscrit cette année**, il faut le réinscrire pour 2018-2019.

Attention : Comme l'année dernière, tous les enfants qui mangeront de façon régulière (jours prédéfinis) à la cantine, ou de façon occasionnelle (jours non connus à l'avance) doivent compléter la fiche d'inscription.

Cette fiche est à rendre complétée au plus tard pour le lundi 15 Juillet 2018, soit en la déposant à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la Mairie, soit en nous la transmettant par voie postale ou encore par mail à l'adresse [gestion@ville-allouagne.fr](mailto:gestion@ville-allouagne.fr)

### Les tickets occasionnels :

Fonctionnement : chaque fois qu'il est prévu que votre enfant mange à la cantine, déposer les tickets « occasionnels enfants » dans la boîte aux lettres verte installée près du portail de la cantine **au minimum 2 jours pleins\* avant la prise effective du repas** (pour les deux premiers jours d'école de la rentrée scolaire de Septembre, n'oubliez pas de mettre vos tickets dans la boîte aux lettres verte avant le vendredi 24 août dernier délai).

**\*Impératif : Merci de respecter ce délai de 2 jours pleins.**

- repas du lundi ou du mardi : ticket dans la boîte le jeudi,
- repas du jeudi ou du vendredi : ticket dans la boîte le lundi.

**Sachez que lorsque ce délai n'est pas respecté, ce sont tous les enfants qui sont pénalisés. En effet, nous sommes obligés de partager et de réduire les portions des autres enfants. Ce n'est pas acceptable.**

Pour tout changement, du mode régulier au mode occasionnel ou vice-versa, merci de prévenir la Mairie 2 jours pleins avant.

Les tarifs restent inchangés sauf pour les enfants occasionnels mangeant 1, 2 ou 3 fois par mois. Dans ce cas, les tickets de cantine seront facturés 4 euros.

Une facture mensuelle vous sera transmise à chaque début de mois suivant.

Rappels des tarifs pour l'année scolaire 2018-2019 :

CANTINE POUR	TARIFS 2018-2019
Les enfants d'Allouagne	3.00 euros
Les enfants extérieurs	3.50 euros
Les enfants occasionnels (maxi 3 repas/mois)	4 euros
Les enfants allergiques qui apportent leur repas	1.60 euros

Pour toute question ou problème rencontré, n'hésitez pas à prendre contact avec les services de la Mairie au 03.21.54.07.90.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Madame Lorion